

# Bye Bye

## de la pub

4<sup>e</sup> édition

**VOTRE TALENT, NOS ONDES !**

Profitez d'un auditoire captif et intéressé lors de l'événement télévisuel de l'année pour présenter vos meilleures créations publicitaires et courez la chance de gagner jusqu'à 75 000 \$ en visibilité média.



# À GAGNER

2

Deuxième  
prix

Campagne publicitaire  
d'une valeur de **50 000 \$\***

1

Premier  
prix

Campagne publicitaire  
d'une valeur de **75 000 \$\***

3 billets pour assister à C2 MTL  
en Formule VIP (remis au client,  
détails à confirmer)\*\*

3

Troisième  
prix

Campagne publicitaire  
d'une valeur de **25 000 \$\***

\* Les gagnants ne peuvent transférer leur prix à un autre annonceur commercial, à l'exception des OSBL et fondations qui devront être approuvées par Radio-Canada. \*\*Si la situation sanitaire permet la tenue de l'événement.

## Conditions de participation



- Création originale (jamais diffusée aux éditions précédentes)\*
- Portée réseau
- Message de 15 sec et plus, incluant les 30 secondes divisés en 3 x 10 s
- Les contrats des comédiens des publicités doivent être valides jusqu'à la fin du concours
- Une seule participation par marque. Si un annonceur a plusieurs créatifs pour une même marque, ils seront assemblés en une seule vidéo pour être soumis dans l'ensemble au vote du public.

**NOUVEAUTÉ\*** : Contrairement aux éditions précédentes, où l'achat d'une publicité éligible inscrivait automatiquement l'annonceur au concours, l'annonceur doit compléter le formulaire pour confirmer sa participation avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

**FORMULAIRE  
DE PARTICIPATION**

\*Voir les détails et les règlements.

# STATS 2020

Le Bye Bye détient le record de l'émission la plus regardée de tous les temps à la télévision québécoise !

## UN RENDEZ-VOUS TÉLÉVISUEL

Près de 4,7 M de téléspectateurs lors de la diffusion originale, une croissance de 7 % par rapport à 2019.

## #1 EN PART DE MARCHÉ

Avec une part de marché de 94 % (+0,9 pt vs 2019), ICI TÉLÉ est hors d'atteinte.

## POPULAIRE SUR NOS PLATEFORMES NUMÉRIQUES

861 300 visionnements, une hausse de 82 % par rapport à 2019.

Source télé : Numeris (PPM), Québec franco, 31 décembre 2020 vs 31 décembre 2019, jeudi 23h-24h19, Tous 2+. Source numérique : Adobe Analytics, 31 décembre 2020 au 10 janvier 2021 versus 31 décembre 2019 au 10 janvier 2020, radio-canada.ca et ICI TOU.TV. Visionnements = direct + différé et émission intégrale + extraits.

## Estimés d'auditoires

	ORIGINAL	RÉDIFUSION
<b>2+</b>	<b>4 516 500</b>	<b>881 600</b>
<b>12-17</b>	<b>306 490</b>	<b>29 670</b>
<b>Adultes 25-54</b>	<b>1 703 400</b>	<b>267 300</b>
<b>Femmes 25-54</b>	<b>861 400</b>	<b>136 900</b>
<b>Hommes 25-54</b>	<b>842 000</b>	<b>130 300</b>

BBM, P20/P19, BYE BYE (C)(P), DIM., MAR 23:00, 2020-12-31, 2019-12-31



## Page de vote du Bye Bye de la pub 2020

### PAGES VUES

**117 279**

### VISITEURS UNIQUES

**90 406**

### TEMPS MOYEN PASSÉ PAR VISITEUR SUR LE SITE

**5 min 8 sec**

## Plan média

### CAMPAGNE SUR LES PLATEFORMES TÉLÉ ET WEB DE RADIO-CANADA DU 20 DÉCEMBRE 2021 AU 9 JANVIER 2022

- Précampagne : 20 - 31 décembre 2021
- Invitation au vote : pendant le Bye Bye
- Campagne incitation au vote : 1er - 9 janvier 2022

### PUBLICATIONS SUR LES PAGES FACEBOOK ICI TÉLÉ ET RADIO-CANADA CONCOURS

### RELATIONS DE PRESSE / INTÉGRATIONS EN ONDES

- Plan de communication B2B Solutions Média : mentions dans l'infolettre et sur la page LinkedIn
- B2B Solutions Média s'engage à transmettre les détails du concours à ses différentes propriétés et plateformes, avant et après le concours, afin de permettre une mention dans les émissions. La décision de couvrir ou non le concours demeure la responsabilité des équipes éditoriales.

# DÉTAILS ET RÈGLEMENTS

## Processus de création et d'approbation

L'utilisation de la marque "Bye Bye" sous toutes ses formes (visuelle, verbale) est strictement interdite pour les annonceurs qui ne sont pas des commanditaires officiels de la propriété. Cela inclut, par exemple : Le Bye Bye, Bye Bye 2021, La soirée du Bye Bye, et toute autre forme de nomination du Bye Bye.

L'utilisation des artistes du Bye Bye 2021 à titre de comédiens dans une publicité éligible au Bye Bye de la pub est permise à condition qu'il n'y ait pas d'imitation ou de parodie, sous approbation du Producteur du Bye Bye et de Radio-Canada afin de ne pas nuire à l'horaire de production ni s'apparenter à son contenu.

Les comédiens du Bye Bye 2021 sont Sarah-Jeanne Labrosse, François Bellefeuille, Guylaine Tremblay et Mehdi Bousaidan

## Promotion

**DU 1<sup>er</sup> AU 9 JANVIER 2022, UN ANNONCEUR OU UNE AGENCE PEUT FAIRE LA PROMOTION DU CONCOURS ET INVITER LA POPULATION À PARTICIPER.**

UN ANNONCEUR OU UNE AGENCE PEUT :

- Acheter des espaces publicitaires, toutes plateformes confondues, pour encourager la participation au concours et/ou inciter la population à voter pour une publicité (sous approbation des créatifs et en respect des règlements d'utilisation de la marque Bye Bye et des têtes d'affiches sous peine de disqualification) ;
- Promouvoir le concours sur leur site web et publier le lien redirigeant sur le site du concours pour inviter la population à voter ;
- Partager les publications que Radio-Canada fera sur les différentes plateformes sociales (Facebook et LinkedIn) à propos du concours ;
- Publier un message sur les réseaux sociaux, avec le lien redirigeant sur le site web du concours, pour inviter la population à voter ;
- Amplifier ses publications sur les médias sociaux et/ou avoir recours aux services d'influenceurs ;
- Utiliser les hashtags créés par Radio-Canada pour le Bye Bye ou le Bye Bye de la pub.

UN ANNONCEUR OU UNE AGENCE NE PEUT PAS :

- Solliciter les services de production de CBC & Radio-Canada Solutions Média pour les initiatives promotionnelles d'une agence ou d'un annonceur ;
- Utiliser le logo du concours ou celui du Bye Bye, ni tout autre visuel appartenant à cette propriété.

## Logistique

**LE CONCOURS SERA HÉBERGÉ SUR LE SITE DE RADIO-CANADA.CA ET SERA ACCESSIBLE SUR LA PAGE DU BYE BYE 2021.**

LA PAGE CONCOURS PROPOSERA :

- Un fichier vidéo par annonceur inscrit au concours.

L'ORDRE DE PRÉSENTATION DES CRÉATIFS SERA ALÉATOIRE :

- Priorité accordée aux commanditaires suivi des annonceurs ayant investi pour une diffusion avant minuit.

**LES GAGNANTS DU CONCOURS SERONT ANNONCÉS LE 12 JANVIER 2022 VIA LE SITE WEB DU CONCOURS ET PAR COMMUNIQUÉ DE PRESSE.**

## Livraison

- Les messages doivent être acheminés et approuvés par le code publicitaire de Radio-Canada suivant la procédure habituelle au plus tard le 17 décembre 2021 ;
- Les frais de talents des messages doivent permettre une diffusion numérique jusqu'au 10 janvier 2022.